BOISSET INFOS

Bulletin Municipal de Boisset-les-Prévanches

N° 3 - Septembre 2002





Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour la troisième fois maintenant, le Conseil Municipal et moi-même tentons de vous tenir informés de la marche de notre Commune. Lorsque je relis tous ces textes, j'ai la tentation de dire "incomplet!". Mais comment résumer en une page des documents comme le PLU qui en comportent plusieurs centaines ? Comment expliquer toutes les différentes procédures qui amènent à la conclusion des travaux ? Comment résumer le code de l'urbanisme en une page ?

Le présent document n'a d'autre ambition, donc, que de vous informer succintement, d'attirer votre attention, sachant que vous pourrez trouver à la Mairie tout élément complémentaire que vous souhaiteriez.

Dans un autre domaine, nous vivons tous dans cette Commune que nous aimons bien. Comme son nom l'indique, la Commune est une communauté. Une communauté qui comme toutes les communautés possède ses règles écrites ou non. Le fait de vivre en communauté implique le respect du bien de l'autre et aussi du bien commun. Alors de grâce que ceux qui ont la tentation de jeter leurs détritus, petits ou gros, sur la propriété du voisin ou la propriété commune, que ceux qui ont la tentation de dégrader pensent au sentiment qu'ils auraient s'ils étaient les victimes. Ce qui est vrai pour les détritus, l'est aussi pour le bruit, la vitesse excessive, les feux intempestifs... enfin, à chacun d'utiliser son sens civique de manière à vivre en harmonie avec ses concitoyens.

Une fois de plus, je remercie nos annonceurs qui, par leur participation financière, nous permettent d'éditer ce document.

Le Conseil Municipal et moi-même vous remercient de votre attention et vous assurent de leur dévouement.

ETAT CIVIL

Les petits Buis-Prévanchais sont arrivés :

Thomas AVISSE - le 3 décembre 2001
Julie BONDU - le 10 février 2002
Dimitri ROGUÉ - le 24 février 2002
Pierre FAVREAU - le 28 mars 2002
Romain MARTIN - le 27 mai 2002
Jessica PERRIER - le 11 juin 2002
Lydie VALLOIS - le 10 août 2002
Romain DAUX - le 16 août 2002

Pour le meilleur et pour... le meilleur ils se sont unis :

Mlle MOISON et M. HOURDÉ
le 3 août 2002

Ils sont partis pour l'au-delà :

Simone SANDERS - le 28 octobre 2001
Simone THIRY - le 2 novembre 2001
Lucien MULOT - le 4 novembre 2001
Marguerite BALLU - le 25 décembre 2001
Antonin BOY - le 23 janvier 2002
Jean LARHANTEC - le 11 juin 2002

Bienvenue aux nouveaux habitants :

M. et Mme HOURDÉ - 5 bis, rue de Pacy
M. et Mme BELLE -1, rue de Pacy
M. et Mme VALLOIS - Impasse du Château
M. et Mme PERRIER - Rue des Bois

HYGIENE GARDIN
Centre agréé et certifié
Magasin de raticide ouvert tous les jours de 9 h 30 à 12 h sauf le mercredi
Rongeurs Insectes Termites...
La vie sans nuisible !
Efficacité garantie à 100 %
3, impasse des Graviers
27120 BOISSET
LES PREVANCHES
Fax : 02 32 36 37 08
02 32 26 25 38

TIMBR'EURE
imprimerie
timbres en caoutchouc
Tél. 03 32 60 32 22
Fax 02 32 37 12 24
Passage Mignon - 27120 St-André-de-l'Eure

TRAVAUX

Comme chaque année, voici le point des travaux réalisés et à venir. La liste n'en est pas exhaustive et les petits travaux d'entretien n'apparaissent pas.

1 - Travaux décidés et budgetés

Toiture du lavoir *réalisé*

Renforcement de conduite d'eau et bornes à incendie : rues Ste-Geneviève et de l'Ecole (opération conjointe avec le syndicat d'eau)
réalisé

Canalisation des eaux de ruissellement en bas de la rue de l'Ecole *réalisé*

Toiture du clocher *en cours de réalisation*

Restaurant scolaire (opération conjointe CCPE, Boisset et Le Cormier)
Permis de construire accordé
Les entreprises sont choisies
Démarrage des travaux en septembre 2002

Enfouissement lignes EDF et Telecom : rues Ste-Geneviève et de l'Ecole
Sera réalisé fin 2002 début 2003

Curage des mares de "Putrel" et rue du Pibet
Réalisé

Fauchage et élagage d'une première tranche des chemins verts (7 kms)
Fauchage réalisé
Elagage en Novembre/Décembre 2002

2 - Travaux à l'étude financière et/ou technique

(Ce n'est qu'après ces études que ces opérations pourront être inscrites au budget 2003 en tout ou partie essentiellement en fonction de leur montant)





Réfection de voirie et pose de bordure : rues Ste-Geneviève et de l'Ecole
Après enfouissement des lignes aériennes (études technique et financière demandée au Syndicat de Voirie et à la DDE)

Assainissement en traverse rue de Garenne entre rue du Moulin et impasse des Graviers
(étude technique et financière demandée à la DDE)

Diagnostic de sécurité rue de Pacy (D 141)
en cours au Conseil Général (résultat prévus pour fin 2002)

D'autre part, des estimations de montants de travaux de voirie ont été demandés pour la majorité des voies communales de manière à pouvoir établir un calendrier de réfection sur les années à venir

Alain TOURNEUX
CHARCUTIER - TRAITEUR



SERVICE TRAITEUR COMPLET
Cuisine raffinée
Repas d'affaires
Cérémonies - Mariages
Lunchs

56, rue Isambard - 27120 PACY-SUR-EURE
Tél. 02 32 36 01 36 - Fax 02 32 36 11 78

Les permis de construire

"Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, doit, au préalable, obtenir un permis de construire..." (extrait du Code de l'Urbanisme)
Quelques litiges récents nous amènent à préciser les conditions dans lesquelles un permis de construire ou une déclaration de travaux sont nécessaires. Ne vous fiez pas aux affirmations des entreprises avec lesquelles vous êtes en contact, l'expérience montre qu'elles sont quelquefois erronées et que malgré votre bonne foi vous pouvez être entrainé dans des tracas administratifs pouvant aller jusqu'à la mise en demeure de démolir l'ouvrage concerné.
Le présent document a donc pour but de vous aider à mieux appréhender la procédure de délivrance d'une autorisation de construire ou de modifier des bâtiments existants.

1 - Travaux soumis à permis de construire

- Toute construction nouvelle quelle que soit la destination (habitation, garage, hangar, véranda...) ...sauf celles soumises à déclaration de travaux (voir plus bas)
- Changement de destination d'un local existant (aménagement de combles, granges ou autres locaux en habitation...)
- Modification d'aspect extérieur (en particulier les ouvertures, les modifications de forme du toit...)
- Création de niveaux supplémentaires

2 - Travaux soumis à déclaration de travaux

- Construction de moins de 20 m² sur un terrain supportant déjà un bâtiment (garage, abri de jardin...)
- Piscine non couverte
- Ravalement
- Clôtures et accès
- Serres...

Lorsque le permis est obtenu, la réalisation doit être conforme au dossier qui a été accepté. Si au cours des travaux vous souhaitez apporter des modifications, vous devez déposer une demande de permis modificatif.
Ces propos n'ont d'autre ambition que d'attirer votre attention sur les principaux cas pouvant se présenter et ne sont bien sûr pas exhaustifs. Lorsque vous avez un projet, vous devez vous adresser à la Mairie qui vous délivrera les imprimés nécessaires et vous apportera les précisions quant à la constitution du dossier. De même, la Subdivision de l'Equipement de Pacy-sur-Eure, chargée de l'étude des dossiers pour notre Commune, est à votre disposition pour répondre à vos questions.

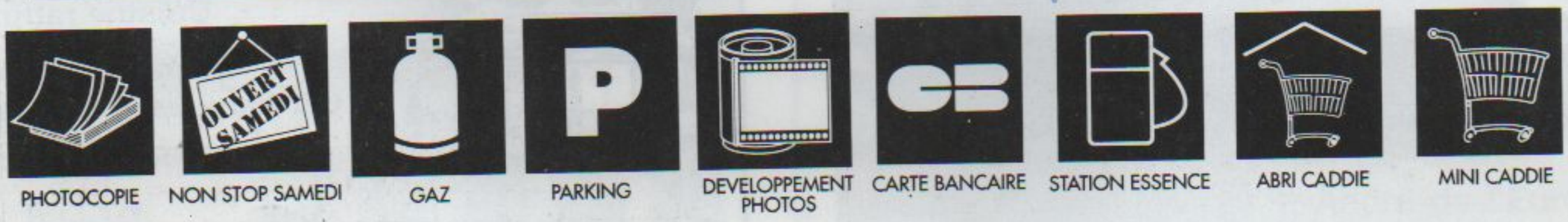
ST-AQUILIN-DE-PACY **SUPER U**
LES NOUVEAUX COMMERÇANTS

Le Libre Choix
- Les Produits U
- Les Produits de Marque
- Les Produits 1er Prix
- Les Produits Régionaux

Du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 30
14 h 30 à 19 h 30

Samedi
9 h 00 à 19 h 30

Dimanche
9 h 00 à 12 h 30



PHOTOCOPIE NON STOP SAMEDI GAZ PARKING DEVELOPPEMENT PHOTOS CARTE BANCAIRE STATION ESSENCE ABRI CADDIE MINI CADDIE

Le Plan Local d'Urbanisme PLU

1 - Objet du PLU et champs d'application :

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain a substitué aux anciens POS le Plan Local d'Urbanisme qui définit de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain situé sur le territoire de la commune.
En outre, le Plan Local d'Urbanisme exprime le projet d'aménagement et de développement durable de la commune.
Le PLU détermine la constructibilité des sols et est opposable aux tiers.
Il fixe la délimitation des zones urbanisées, des zones réservées à l'urbanisation future, des zones d'activités agricoles, des zones naturelles et de protection.
Il fixe en outre à l'intérieur de ces zones, les règles de constructibilité qui définissent l'implantation, l'emprise et l'aspect des constructions, l'aménagement de leurs abords, la densité des zones, le tracé et les caractéristiques des voies, la délimitation des quartiers à développer ou à protéger, la liste des emplacements réservés, les emprises inconstructibles en zone urbaine et, toutes les transcriptions réglementaires qui découlent du plan d'aménagement et de développement durable de la commune.
Toute commune peut se doter d'un PLU.

2 - Le contenu du PLU :

Le Plan Local d'Urbanisme est composé du :
A - Rapport de Présentation, document explicatif composé du diagnostic de la commune établi au regard des prévisions économiques et démographiques, celui-ci estime les besoins de développement en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social, d'environnement, d'équipements et de services et, économique.

B - Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui, étayé par le rapport de présentation, identifie les espaces de centralité existants, à développer ou à créer, prévoit les actions et projets d'aménagement à mettre en œuvre en particulier en ce qui concerne le traitement structurel et paysagé des espaces et des voies publiques, les entrées de ville et l'environnement général de la commune. En outre, il s'attache à identifier les projets de lutte contre l'insalubrité, la sauvegarde de la diversité des quartiers et des activités commerciales et éventuellement leur renouvellement.
Ce document fait l'objet d'un rapport et d'un document graphique.

C - Règlement du PLU qui définit les dispositions qui s'appliquent aux différentes zones repérées sur le (ou les) plans de zonage.
Les plans de zonages attachés au règlement font apparaître les limites entre les zones U, AU, A et N :
- U : urbanisées - AU : à urbaniser - A : agricoles - N : naturelles et protégées.
et font également apparaître :
- les secteurs où les reconstructions à l'identique sont imposées,
- les terrains où la construction peut être subordonnée à la démolition de bâtiments existants sur ceux-ci,
- les éléments de paysage et les sites à protéger,
- les règles d'implantations particulières
- les règles concernant l'aspect (toiture, hauteur des bâtiments, clôtures...)

D - Les annexes comprenant :
- la liste des emplacements réservés,
- les schémas directeurs d'assainissement de la commune, (*)
- le plan des servitudes d'utilité publique,
- les études de recherche des cavités souterraines (*)

3 - Le PLU de Boisset-les-Prévanches :
Le présent dossier est consécutif à la nécessité définie par la Collectivité de présenter l'ensemble des dispositions réglementaires d'autorisation de bâtir.
Le présent document a été :
- Prescrit par délibération : 20 avril 2000
- Porter à la connaissance de l'Etat : Juillet 2000
- Arrêté de mise en œuvre du PLU : 27 octobre 2000
- Présentation commentée au public des études du PLU : 30 mars 2002
- Approbation du projet de PLU : (*)

(*) *Le Schéma directeur d'assainissement ainsi que l'étude de recherche des marnières sont en cours. Dès que nous serons en possession de ces deux éléments, le PLU pourra être soumis à l'approbation de l'Etat.*
Le document complet est consultable en mairie.

Sarl LACOMME
Entreprise Qualité Bâtiment PGN PGP

Plomberie
Couverture
Chauffage
Adduction d'eau

36, rue Saint-Pierre - Cidex 20
27220 GROSSŒUVRE
Tél. 02 32 37 95 53
Fax : 02 32 37 39 52



L'Ecole - Aujourd'hui

L'année 2002 se termine. Aurélie Féron et Anne-Sophie Le Boursicault nous quittent, nommées dans d'autres écoles. Deux nouvelles collègues viendront compléter notre équipe dès la rentrée.

Nous remercions Jacques Gordien qui a assuré le remplacement dans la classe des CE pour son efficacité et sa gentillesse.

Cette année a été ponctuée par de nombreux projets.

A Boisset, l'installation d'Internet a donné la possibilité aux enfants de commencer à se familiariser avec cet outil, tandis qu'au Cormier, leur déjà longue expérience d'Internet leur a permis de correspondre avec une école du Sénégal.

D'une simple correspondance est né un véritable partenariat entre deux pays, deux écoles et entre les enfants. Les CM ont pris conscience des différences culturelles, mais aussi des difficultés sociales et économiques qui touchent des enfants de leur âge.

Ils ont donc mis en place des projets de solidarité (vente de jouets...) afin d'apporter un soutien tant moral que financier.

Parallèlement, un projet d'Arts Plastiques en collaboration avec Madame MULLER, a vu le jour avec comme thème la relation St-Louis - Le Cormier. Le jour de la kermesse, les parents ont pu apprécier le résultat de ce travail.

Comme toutes les autres années, les enfants ont pu bénéficier de sorties diverses (théâtre, cinéma, musée...) qui nous semblent indispensables pour enrichir l'enseignement dispensé dans notre école.

Toutes ces sorties ont un coût. Le SIVOS y participe, ainsi que les coopératives scolaires. Sans la forte participation des parents lors des actions diverses (kermesse, objets de Noël, soirée...), nous ne pourrions proposer ces activités.

Nous remercions ici toutes les personnes qui nous apportent leur aide tout au long de l'année.

Un dernier MERCI à tous ceux qui sont présents le jour du Carnaval et font de ce jour une grande fête !

Garderie

Dans le cadre du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, une garderie fonctionne à l'école de Boisset les Prévanches les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h 30.

Sont accueillis les enfants scolarisés suivant une participation des parents comme suit :

Plein temps, matin et soir :
45 € par mois

Mi-temps matin ou soir :
23 € par mois

A la carte :
24 € la carte de 10 séances
(1 séance = 1 matin ou soir)

L'école en... 1961



Vous reconnaissez-vous ?

Comité des Fêtes



BILAN ANNEES 2001/2002

28 octobre 2001	Halloween
25 novembre 2001	Sortie karting pour les ados
6 janvier 2002	Galette des rois
16 février 2002	Soirée St-Valentin
24 mars 2002	Ouverture de la pêche
26 mai 2002	Concours de pêche
2 juin 2002	Sortie des enfants à Tolysland
8 et 9 juin 2002	Fête du village

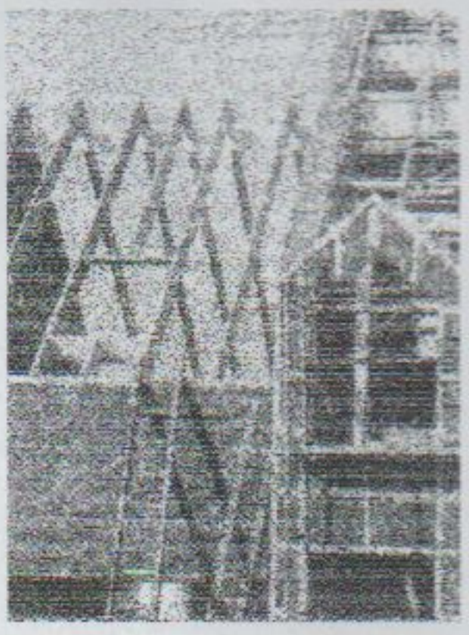
Prévisions 2002/2003

27 septembre	Assemblée générale du Comité (*)
27 octobre	Halloween + concours portails décorés
Décembre	Noël des enfants des écoles
8 mars	Soirée carnaval
30 mars	Ouverture de la pêche
27 avril	Randonnée pédestre
1er juin	Concours de pêche
14 et 15 juin	Fête du village

(*) *Venez nombreux*



Menuiserie
Charpente
Escalier



MICHEL
CHAPOTEL

Tél. 02 32 36 80 62

27120 Boisset-les-Prévanches

Boucherie
CHÉRON

3, rue Maryse-Bastie
27120 PACY-SUR-EURE

Tél. 02 32 36 08 77

Activités du Club de Loisirs "Le Cormier - Boisset"

Nous nous réunissons une fois par mois pour jouer aux cartes, dominos, scrabble, triominos, etc... En décembre, il y eut la sortie au cirque de Moscou, en Janvier, la galette des rois, ainsi que le concours de coinchée des Ainés Ruraux et les réunions des Ainés Ruraux. En Juin, nous sommes allés en Bretagne, visite de la rade de Brest en bateau très proche des bâtiments marchands, de guerre, voiliers de course et de régate, puis Concarneau sa ville close, ainsi qu'un chalutier de haute mer. Le vendredi : plongeon dans les Monts d'Arrée, leurs légendes, leurs paysages rudes, et la rencontre d'un personnage très disert sur les légendes et contes, ainsi que sur le nucléaire ; après avoir dégusté le "Kig ha farz" à l'auberge du Youdig, visite du musée miniature du patrimoine breton de jadis. Dès samedi direction Camaret, Crozon, Morgat, la Pointe de Pen Hir. Ensuite ce fut le retour sur la Normandie. Super bonne ambiance, nous étions 35. Pour la rentrée nous espérons que vous viendrez nous rejoindre.
Depuis le 1er juillet 2002, le club est présidé par Madame DELATRE de Boisset, Madame BONDU de Bretagnolles en est la trésorière, Madame THEROULDE du Cormier, la secrétaire, Messieurs GAUDICHEAU et BIEUVILLE en sont vice-présidents. Nous continuerons à jouer, sans nous prendre au sérieux et attendons votre venue lors de nos réunions, sorties ou repas.



Calendrier Activités
2e semestre 2002 et début 2003

Salle du Bois Renard : jeux divers

Jeudi 10 Octobre 2002 - 14 h
Jeudi 14 Novembre 2002 - 14 h
Jeudi 12 Décembre 2002 - 14 h
Jeudi 15 Janvier 2003 - 14 h : jeux + Coinchée d'Or

Dates à retenir : Mardi 8 Octobre 2002 - 14 h
Réunion de secteur à Grossœuvre

Dimanche 10 Novembre 2002
Sortie Spectacle au Palais des Sports
"C'était Bonaparte" de Robert Hossein

Dimanche 5 Janvier 2003 : Galette des Rois

Du 18 juin au 21 Juin 2003 : Voyage en Bourgogne

De plus amples renseignements vous seront donnés rapidement, mais retenez ces dates pour se retrouver tous avec plaisir.
(Tél. 02 32 26 21 33)

Paroisse de Pacy-Vallée d'Eure

(5 communautés, 38 communes, 2000 habitants)

Communauté locale de Boisset les Prévanches, Bretagnolles, Caillouet-Orgeville, La Boissière, Le Cormier, Le Plessis-Hébert.

M. Louis LETERRIER nous a quitté et il nous manque tellement. Nous pensons beaucoup à lui et à sa famille.
Thierry BOURGEOIS a été ordonné prêtre et il vient avec joie grandir l'équipe de la Paroisse pour le moment.

Inscription cathé : **Boisset : 17 septembre à 20 h 30**
Eglise de Boisset

Responsable cathé :
Josabeth Vancayezeele - Tél. 02 32 36 81 15

Relais paroisse-commune:
Jeanine Bieuville - Tél. 02 32 36 80 38
Curé : Père Nicolas Le Bas - Tél. 02 32 36 01 61

2e semestre 2001 - 1er semestre 2002

Baptêmes : Jeanne HUEBER - Alexandra LACOMME
Christophe VERGER

Funérailles : Marguerite BALLU - Antonin BOY
Jean LARHANTEC - Lucien MULOT
Simone THIRY



Eric Stipa

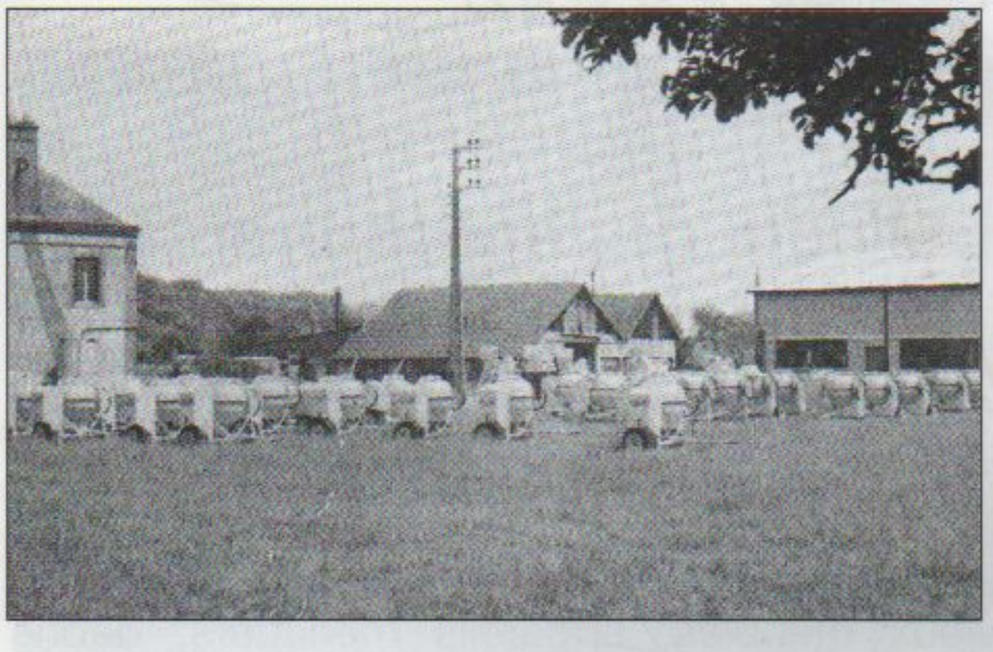
Michelle GILBERT
Centre Com. Cap Caër - Normanville
27000 EVREUX
Tél. 02 32 62 71 13
9 h - 19 h du mardi au samedi

26, rue Isambard - 27120 PACY-SUR-EURE
Tél. 02 32 36 18 97
9 h - 19 h du mardi au samedi
9 h - 20 h 30 nocturne le vendredi

Diagnostic et conseil gratuits

Des bétonnières "à la pelle" à Boisset

par Jean-Luc CAILLIÉ



Plus exactement, de la pelle à la bétonnière, devrions-nous dire, car cette dernière se substitua au dur travail du maçon qui consistait à gâcher le mortier à la pelle.

Et oui ! BOISSET a vu, dans les années 50, une production de bétonnières. Elles furent fabriquées sous la marque CASTOR et distribuées par les établissements REGIS à Rouen.

Mais où à BOISSET produisait-on ces bétonnières ?

Vous avez peut être, ces dernières années, été au bal du 14 Juillet dans un grand bâtiment communément appelé "L'USINE".

C'est en effet de là, comme le montre la photo ci-contre, que les futures gâcheuses de béton sortaient en série.

Une trentaine de personnes travaillaient sur ce site dont l'activité première, après guerre, fut la maintenance et la réparation de matériels agricoles. La S.N.T.E. (Société Nationale de Travaux Electriques) investit même dans l'entreprise pour produire sa "serrurerie", comme par exemple les portes d'armoires électriques.

Pour revenir à la production des bétonnières, c'est M. MILLOT qui en a été à l'origine et le patron. Malheureusement, la concurrence qui s'employait à automatiser de plus en plus la fabrication, conduisit à l'arrêt de l'activité.

Nous remercions Messieurs MARIE et ROUSSEL pour le prêt des photographies, ainsi que Monsieur André BIEUVILLE pour les données historiques.



L'équipe au complet

De nombreux Buis-Prévanchais reconnaîtront un des siens ou un ami.
Nous avons une pensée toute particulière pour les familles qui ont aujourd'hui perdu un proche.

SIDOM
LE "SAVOIR-VERT"

Collecte des ordures ménagères

Boisset-les-Prévanches : **le Mercredi**

Rappels indispensables :
- Sortir les bacs la veille au soir (les tournées débutent à 4 heures)
- Pour des questions d'hygiène les ordures sont à mettre dans des sacs avant d'être mis dans les bacs
- Les bacs contenant des déchets verts ou des bouteilles en verre mélangées aux ordures, ne seront pas collectés
- En principe, en cas de jour férié, la collecte est reportée au lendemain

Collecte sélective
4e trimestre 2002

Tounée du **jeudi** à Boisset-les-Prévanches

Septembre : le 5 et le 19
Octobre : le 3, le 17 et le 31
Novembre : le 15 et le 28
Décembre : le 12 et le 27

Ne pas oublier de sortir les bacs la veille au soir

Collecte des encombrants
2e semestre 2002

Boisset-les-Prévanches : **29 octobre 2002**

Quelques consignes...

Ramassage des OBJETS ménagers volumineux tels que vieux meubles, appareils ménagers, débris divers, qui ne sont pas pris lors des collectes habituelles.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité ne seront pas ramassés :

- Les produits liquides, les pots de peinture
- Les produits fermentescibles, les pneumatiques
- Les déblais et gravats provenant des terrassements et des démolitions
- Les carcasses de vieilles voitures et engins agricoles

Les objets à évacuer devront être entreposés devant les habitations LA VEILLE AU SOIR, sans faire saillie sur la chaussée et sans apporter de gêne ou de risque à la circulation.

BOULANGERIE
PATISSERIE
•
Nicole et Michel
DURAND

51, rue Chanoine-Boulogne
27220 St-André-de-l'Eure



Tél. 02 32 37 31 52

CAISSE D'EPARGNE

Nous sommes à vos côtés pour vous aider

à gérer facilement votre argent au quotidien.

N'hésitez pas à contacter :

- Votre agence Caisse d'Epargne
- 3615 CEHNO (2,21 F 0,34 € TTC la minute)
- www.caisse-epargne.fr

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

Initiation au tennis à Boisset-les Pévanches



Voilà deux ans que cinq enfants de Boisset bénéficient d'une initiation au tennis le mercredi après-midi avec Madame Geneviève CAROF.
Ces cours ont lieu de 14 à 15 h 30, et il faut croire qu'il fait souvent beau les mercredis à Boisset. Cette année, il n'y a eu qu'un ou deux cours suspendus à cause de la pluie.
Questions posées aux enfants par leur professeur :

- Pourquoi avez-vous choisi le tennis ?
- que pensez-vous de votre professeur ?
- Que pensez-vous de l'ambiance, de vos camarades ?

Louis : J'ai eu envie de jouer en regardant les matchs à la télé, et aussi parce que mes cousins jouent.Il y a une bonne ambiance, on s'amuse bien. J'ai fait des progrès pour placer et lancer plus fort la balle, ça me défoule, je préfère courir au tennis.J'ai envie de continuer . C'est bien !

Florian : Je faisais du piano et de la guitare, et j'ai eu envie de faire du sport. J'adore le tennis, je dois faire des efforts et me bouger. Tout le monde est sympa. Bonne ambiance, on rit, c'est bien. Je suis content d'être ici !
Alexandra : J'aime bien tout dans le tennis, les coups droits, les revers. Je préfère faire des balles, les matchs c'est un peu fatiguant ! Notre prof est gentille, bonne ambiance avec les quatre garçons.
Frédéric : Mon cousin Rémi m'a poussé à m'y mettre, et aussi mon père qui a déjà joué. Bonne ambiance, animée, je m'amuse bien avec mes camarades.
Pierre-Antoine : Ça me plait bien, je m'amuse bien, j'ai fait des progrès !
G. Carof : Vous avez tous progressé, en particulier les deux pour qui c'est la deuxième année.
J'espère que vous prenez plaisir à jouer, comme moi, depuis que je suis toute petite et que j'ai été championne de Normandie en équipe.
C'est vrai que l'ambiance est bonne, avec des petits passages à vide de l'un ou de l'autre. Peut-être ne suis-je pas assez sévère ?
Si je vous ai donné le goût du tennis, pour moi c'est le principal !

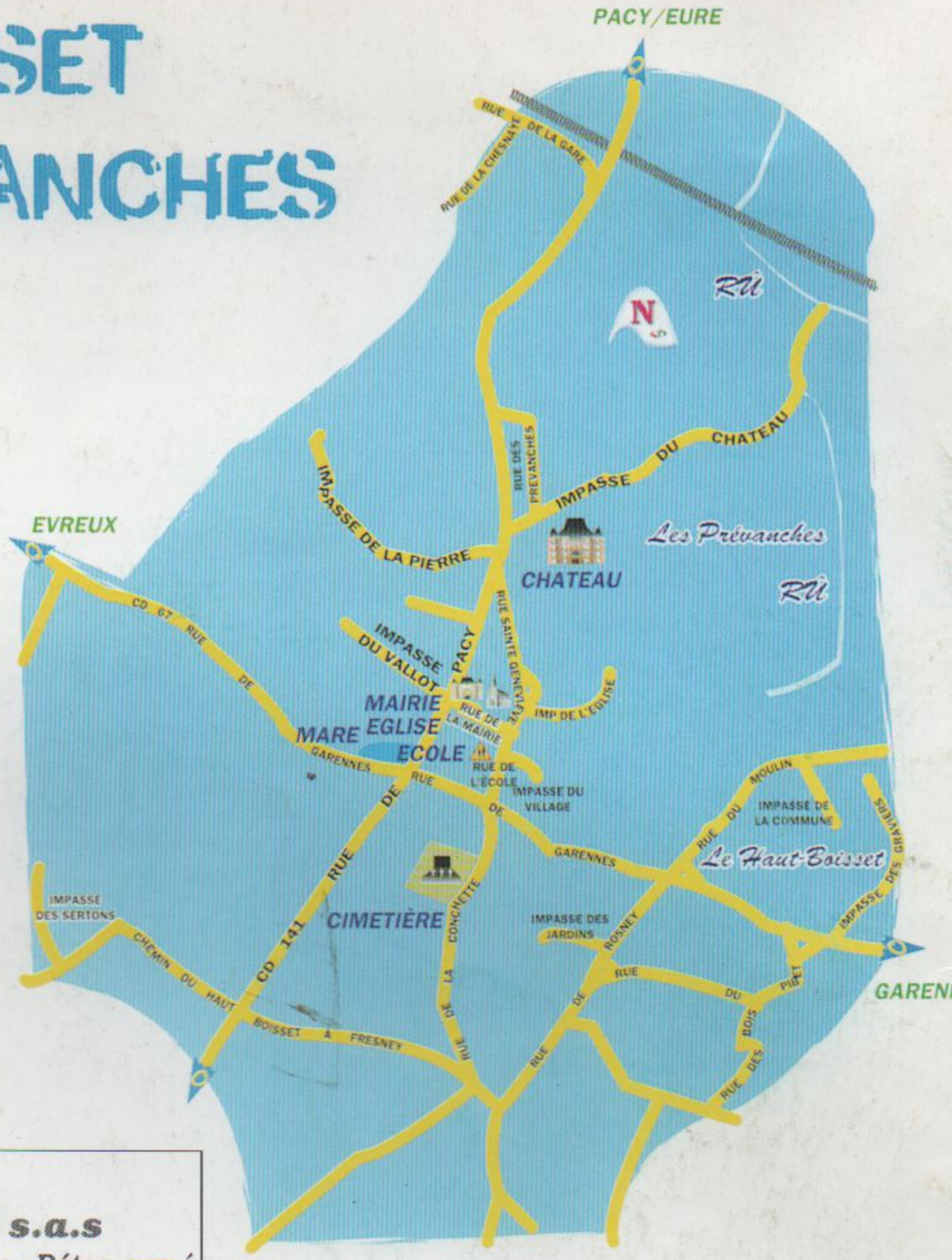
A l'année prochaine !!!

AUTO ECOLE
PACY CONDUITE
CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PERMIS AUTO - MOTO - BSR
02 32 36 85 98

BAR - TABAC
"Les Prévanches"
M. DE WILDE
7, route de Pacy
27120 BOISSET LES PRÉVANCHES
TÉL. 02 32 36 81 10
Ouvert tous les jours sauf le Mardi

TOUT FAIRE
Matériaux LEBRETON
TOUS MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION
PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELS
Livraisons toutes quantités à domicile du lundi au samedi midi
●
67 bis, rue Marcel-Moisson
27120 St-AQUILIN-DE-PACY
Tél. 02 32 36 04 33
Fax 02 32 26 36 28

BOISSET
LES PREVANCHES



Horaires De Mairie

Lundi et Mardi
16h - 18h30
Vendredi
10h - 12h

Tél. 02 32 36 83 97
Fax 02 32 26 06 32

EGASSE s.a.s

Entreprise de maçonnerie générale - Béton armé

- ***Construction***
- ***Rénovation***
- ***Carrelage***
- ***Isolation***
- ***Electricité***



7 bis, rue Principale - 27120 CAILLOUET

Tél. 02 32 36 93 36 - *Fax 02 32 36 07 72*

Concours de maisons fleuries

Le Comité des Fêtes a organisé, en 2001, un concours de maisons fleuries. Dix inscriptions seulement, mais des jardins tous aussi beaux. Le choix du gagnant fut difficile; finalement Madame LECORRE a reçu le diplôme d'honneur et Madame BIEUVILLE, le 2e prix, mais les autres participants n'ont pas été oubliés. Pour l'année 2002, douze inscriptions. Le choix sera aussi difficile.

